

**TELEFILM
C A N A D A**

**PARTENAIRE
DE ▶
CHOIX**

APPEL D'OFFRES

DEMANDE DE SOUMISSIONS

**MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE ET STRATÉGIES DE
DÉCARBONISATION**

TFC-PGA-DEC-2023.10.27

This document is also available in English.

TELEFILM.CA    

Demande de soumissions (DS)

Téléfilm Canada recherche actuellement **une firme de service-conseil en matière de développement durable**.

Le contenu du présent document ainsi que tout renseignement obtenu dans le cadre de discussions avec le personnel de Téléfilm Canada aux termes de la préparation de votre réponse doivent être traités comme des renseignements confidentiels et exclusifs de Téléfilm Canada. Votre entreprise ne devrait communiquer avec aucun de vos fournisseurs.

Veuillez fournir des renseignements exhaustifs en réponse aux questions ci-jointes **le 17 novembre 2023 au plus tard**, après quoi aucune autre soumission ne sera acceptée.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse courriel indiquée dans le présent document.

TELEFILM.CA    

TELEFILM **PARTNER** **PARTENAIRE**
CANADA **OF** **DE**
CHOICE **CHOIX**

Table des matières

1. Contenu de la DS	4
1.1. Documents d'appel d'offres.....	4
1.2. Structure de la réponse.....	4
2. Processus, modalités et conditions relatifs à la DS	5
2.1. Demandes de renseignements	5
2.2. Modification de la demande de soumissions	5
2.3. Calendrier et échéances	5
2.4. Format de la soumission	6
2.5. Échéance pour répondre.....	6
2.6. Réponses partielles.....	6
2.7. Précisions au sujet de la DS	6
2.8. Validité des soumissions.....	7
2.9. Évaluation de la soumission.....	7
2.10. Renseignements supplémentaires.....	7
2.11. Santé et sécurité	7
2.12. Conditions générales	8
2.13. Personnes-ressources	9
2.14. Mise en garde.....	9
2.15. Exigences relatives à la sécurité.....	9
2.16. Lois applicables.....	9
2.17. Confidentialité.....	9
2.18. Accès à l'information et protection des renseignements personnels.....	10
3. Renseignements contextuels	12
3.1. Téléfilm Canada	12
3.2. Cadre juridique	13
4. Description et exigences du projet	14
4.1. Situation actuelle	14
4.2. Situation future	14
4.3. Aspects juridiques	16
5. Soumission du fournisseur	17
5.1. Description de la soumission	17
5.2. Profil du fournisseur	17
5.3. Expertise sectorielle	19
5.4. Questions sur la portée	21
5.5. Modalités financières	23
6. Annexes de l'appel d'offres	24

1. Contenu de la DS

1.1. Documents d'appel d'offres

L'appel d'offres se compose des documents suivants :

- Document relatif à la DS
- Annexe A – Modalités contractuelles de Téléfilm Canada
- Annexe B – Modèle de formulaire de questions et réponses

1.2. Structure de la réponse

Dans le cadre de l'évaluation des réponses, Téléfilm Canada (« **Téléfilm** » ou « **Société** ») examinera en entier les réponses reçues à l'égard du présent appel d'offres. Pour aborder tous ces éléments, les répondants sont invités à traiter toutes les questions énoncées à [l'article 5](#) du présent document. Les réponses reçues doivent être claires, exhaustives et concises. Votre réponse à l'appel d'offres doit comprendre ce qui suit :

- Réponse à toutes les questions énoncées à [l'article 5](#) du présent document, avec des renvois au besoin;
- Soumission complète couvrant toute la portée de l'appel d'offres;
- Devis financier complet avec tous les services et/ou produits pris en compte dans votre soumission;
- Une grille de taux ou un catalogue de tarification concernant les services et/ou produits additionnels qui peuvent compléter votre soumission en conférant une portée supplémentaire dans l'avenir, se rapportant à l'ensemble des exigences actuelles.

2. Processus, modalités et conditions relatifs à la DS

2.1. Demandes de renseignements

Toute demande de renseignements nécessaires à la préparation de la réponse doit être envoyée par écrit, par courriel, à l'adresse dl-appel4@telefilm.ca

2.2. Modification de la demande de soumissions

Téléfilm se réserve le droit de modifier, de clarifier ou de corriger la présente demande de soumissions, en tout ou en partie, à tout moment à compter de la date du lancement de la demande de soumissions.

Les soumissionnaires seront avisés de toute modification au moyen d'un addenda, qui sera incorporé au document de demande de soumissions et en deviendra partie intégrante.

2.3. Calendrier et échéances

La DS sera assujettie aux dates indiquées ci-après :

Activité	Date d'échéance
Diffusion de la DS auprès de fournisseurs éventuels	27 octobre
Avis d'intention de répondre <i>Tous les fournisseurs doivent informer Téléfilm par courriel, à l'adresse dl-appel4@telefilm.ca, de leur intention de répondre à la DS. L'avis d'intention de répondre doit comprendre les renseignements suivants :</i> <ul style="list-style-type: none">– Intention de répondre (oui ou non)– Nom de l'entreprise– Nom de la personne-ressource– Numéro de téléphone de la personne-ressource– Adresse courriel de la personne-ressource	3 novembre
Réception de toutes les questions concernant la DS <i>Elles doivent être envoyées par courriel en remplissant l'Annexe B : Modèle du formulaire de questions et réponses et en l'envoyant à l'adresse dl-appel4@telefilm.ca</i>	6 novembre
Réponse au formulaire de questions et réponses par conférence téléphonique <i>Veillez fixer un moment pour un entretien en écrivant à l'adresse dl-appel4@telefilm.ca</i>	10 novembre
Retour de la soumission du fournisseur	17 novembre, tel que mentionné à la page 2
Entrevues avec les fournisseurs retenus seulement	Semaine du 27* novembre

Toutes les soumissions doivent être reçues en format électronique au plus tard le **17 novembre 2023**. Les réponses électroniques qui ne sont pas reçues au plus tard à cette date seront disqualifiées.

***Cette date a été mise à jour le 17 novembre 2023.**

Ces dates servent de points de repère quant à l'échéancier prévu de la présente DS. Les dates peuvent changer et la personne-ressource du fournisseur sera avisé de tout changement.

2.4. Format de la soumission

Votre réponse doit être structurée conformément aux exigences figurant dans la DS et doit se reporter à chaque exigence de la DS par renvoi au numéro d'article pertinent. Les fournisseurs sont invités à fournir des solutions novatrices lorsqu'ils répondent à la présente DS; toutefois, ils doivent en tout temps respecter rigoureusement les exigences de la présente DS. Vous devriez inclure tout renseignement justificatif supplémentaire ou toute soumission de rechange dans une rubrique distincte intitulée « Options de rechange ».

Les réponses doivent comprendre une copie électronique envoyée par courriel à l'adresse dl-appel4@telefilm.ca avec une mention claire dans la ligne d'objet, comme suit : **APPEL D'OFFRES [EMPREINTE CARBONE ET DÉCARBONISATION - TÉLÉFILM]**, ainsi qu'une lettre d'autorisation de signature indiquant que le représentant désigné est autorisé à signer pour le compte de l'entreprise et, par conséquent, de soumissionner pour son compte.

2.5. Échéance pour répondre

Les soumissions doivent être transmises comme il est énoncé ci-dessus au [paragraphe 2.3](#); toutefois, il est entendu que si l'échéance des soumissions est repoussée, Téléfilm précisera également les nouvelles date et heure pour les soumissions qui remplaceront l'échéance ci-dessus.

Toute soumission que Téléfilm reçoit après l'expiration de l'échéance susmentionnée ne sera pas prise en compte.

2.6. Réponses partielles

Les soumissions partielles qui ne répondent pas aux exigences stipulées dans la présente DS ne seront pas prises en compte.

2.7. Précisions au sujet de la DS

Le fournisseur doit obtenir des précisions ou s'informer de toutes questions qui émergent pendant la préparation de la réponse à la présente DS. Envoyer toute demande de précision par courriel au moyen de l'**annexe B : Formulaire de questions et réponses** ci-jointe à l'adresse dl-appel4@telefilm.ca. Les questions reçues après la date butoir indiquée dans le calendrier au [paragraphe 2.3](#) n'obtiendront pas de réponse.

Nous avons prévu des appels de clarification pour répondre à votre **formulaire de questions et réponses** tel qu'indiqué dans le calendrier au [paragraphe 2.3](#); veuillez communiquer avec les personnes-ressources de Téléfilm pour fixer un moment pour un entretien.

Veuillez prendre note que Téléfilm éditera la ou les questions afin de les anonymiser et pour que la ou les questions et réponses puissent être partagées avec tous les soumissionnaires.

2.8. Validité des soumissions

Le contenu et les honoraires soumis dans la soumission doivent demeurer valides pendant une période de 120 jours après la date d'échéance indiquées pour la réception des soumissions.

2.9. Évaluation de la soumission

Critères	Pondération (%)
Stratégie / méthodologie proposée (ex. gestion de projet, compréhension des enjeux)	30
Capacité technique / Expertise en développement durable de la firme et des ressources disponibles/affectées au mandat / Toute ressource à valeur ajoutée	40
Qualité de la soumission / Entrevue	10
Honoraires	20
Total	100

Téléfilm s'attend à ce que le fournisseur de services sélectionné ait mis en place des pratiques en matière de durabilité et d'équité, de diversité et d'inclusion.

Téléfilm évaluera également la présence de votre entreprise sur les réseaux sociaux.

Les fournisseurs devront avoir démontré leur compréhension approfondie de la demande de soumissions et leur capacité d'effectuer le travail dans le respect de l'ensemble des normes professionnelles applicables.

Les soumissions seront examinées en fonction de leur conformité à la présente DS et des critères généraux énoncés ci-dessus.

2.10. Renseignements supplémentaires

Téléfilm aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier l'information fournie par le soumissionnaire. Tout défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par Téléfilm rendra la soumission non recevable.

Veillez prendre note que Téléfilm se réserve également le droit d'effectuer un examen des installations des fournisseurs et/ou d'examiner leurs capacités techniques, financières et de gestion, en vue de déterminer s'ils sont en mesure de répondre aux exigences de la demande de soumission.

2.11. Santé et sécurité

Le fournisseur est tenu de respecter l'ensemble des lois, règlements et directives applicables aux services énoncés dans la présente DS, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.

2.12. Conditions générales

En présentant une soumission, le fournisseur accepte toutes les modalités et conditions stipulées dans la présente DS, notamment ce qui suit :

- Tous les renseignements visant à répondre aux exigences de la demande de soumissions peuvent être rédigés dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada (c.-à-d. le français et l'anglais)
- Les renseignements concernant le présent document ne peuvent pas être communiqués sans le consentement écrit exprès de Téléfilm
- Tous les coûts, frais, dépenses, etc., directs et indirects, engagés et/ou payés par les fournisseurs afin de participer à la présente DS sont à la charge unique et entière des fournisseurs
- Les fournisseurs peuvent retirer leur soumission par courriel en tout temps avant la date d'échéance fixées pour la réception des soumissions, sans que cela ne les empêche de soumettre une nouvelle soumission dans le délai prescrit
- Téléfilm se réserve le droit de négocier toutes modalités et conditions afin de conclure un contrat formel avec le fournisseur. Le présent document de DS, la réponse du fournisseur et l'addenda écrit peuvent être inclus dans un tel contrat, à l'entière discrétion de Téléfilm
- Les fournisseurs peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à Téléfilm dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions
- Les fournisseurs ont accès à différents mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du contrat, inclusivement. Téléfilm les invite à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention des personnes-ressources énumérées au [paragraphe 2.13](#) ci-dessous. Si le fournisseur n'est toujours pas satisfait de la décision, il peut en appeler auprès du comité d'appel de Téléfilm par écrit dans les dix jours ouvrables suivant la réception de la décision visée
- Téléfilm se réserve le droit de n'accepter aucune des soumissions reçues, de changer la portée de la DS et d'annuler ou d'émettre de nouveau la demande de soumissions à tout moment, sans justification ou obligation envers les fournisseurs
- Les appels téléphoniques ou les visites non sollicités auprès de Téléfilm pendant le processus de DS afin d'obtenir des renseignements sur le statut des soumissions sont interdits et peuvent entraîner l'inadmissibilité du fournisseur au processus de soumission
- Des communiqués concernant la présente DS ou l'attribution d'un contrat lié à la présente DS ne peuvent pas être faits sans l'autorisation préalable écrite de Téléfilm
- Tout le travail et tous les éléments matériels doivent être conformes à l'ensemble des lois, règlements, ordonnances, arrêtés et autres actes légaux exécutoires provinciaux et fédéraux applicables; aux baux de bâtiments applicables; et aux instructions d'inspecteurs nommés par les autorités compétentes appropriées. Lorsque Téléfilm exige la certification d'un élément matériel, le fournisseur doit mettre toutes ces certifications à sa disposition aux fins d'inspection

Si le fournisseur n'est pas d'accord avec des conditions ou modalités données stipulées dans la présente DS, ces conditions et modalités doivent faire l'objet d'une discussion détaillée avec les personnes-ressources de Téléfilm avant de présenter une soumission.

2.13. Personnes-ressources

Elisa Suppa et Amandine Gournay

Courriel : dl-appel4@telefilm.ca

2.14. Mise en garde

La présente DS et ses pièces jointes demeurent la propriété exclusive de Téléfilm et renferment tous les renseignements dont le fournisseur pourrait avoir besoin pour préparer une soumission comme le demande Téléfilm.

Le fournisseur est avisé que si une confirmation ou une précision du contenu ou de tout autre renseignement est requise, il doit communiquer avec personnes-ressources de Téléfilm mentionnée au début de la présente DS.

L'acceptation d'une soumission en réponse à la présente DS ne doit pas être interprétée comme représentant ou comme créant une obligation contraignante de Téléfilm de conclure un engagement juridique de quelque nature que ce soit. En outre, en répondant à la présente DS, le fournisseur est réputé reconnaître expressément ce qui suit :

- Malgré toute déclaration de la part de Téléfilm ou en son nom, ou toute estimation des quantités par Téléfilm indiquées dans la présente DS ou données autrement au fournisseur (à l'heure actuelle et dans l'avenir), Téléfilm n'est pas tenue d'acheter une quantité donnée de produits ou de services
- Le fournisseur ne se fonde pas sur de telles déclarations ou estimations et ne se fondera pas sur des déclarations ou estimations futures pouvant être fournies, à moins qu'elles ne figurent dans le contrat signé par les parties
- Téléfilm n'a aucune responsabilité envers le fournisseur, qu'agisse de responsabilité contractuelle, de responsabilité civile extracontractuelle, de responsabilité délictuelle ou autre, à l'égard de telles déclarations ou estimations

2.15. Exigences relatives à la sécurité

Le cas échéant, le fournisseur retenu devra obtenir toute attestation ou autorisation de sécurité exigée par Téléfilm. Cela implique notamment l'obtention par les ressources principales proposées de toute attestation de sécurité. Les fournisseurs doivent mentionner, dans leur proposition, toute attestation de sécurité qui concerne les ressources proposées et qui serait déjà existante.

2.16. Lois applicables

Le présent processus de DS est assujéti aux lois de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada applicables dans cette province et est régi par celles-ci.

2.17. Confidentialité

Le présent document contient des renseignements confidentiels appartenant à Téléfilm qui sont fournis uniquement pour permettre aux fournisseurs d'évaluer la demande de soumissions. En recevant le présent document et en prenant connaissance de son contenu, le destinataire s'engage à garder ces renseignements confidentiels et à ne pas les reproduire ou les divulguer à quiconque, sauf aux

personnes directement responsables d'évaluer le contenu de la demande de soumission, à moins d'y être explicitement autorisé par Téléfilm.

Téléfilm se réserve le droit de demander que le présent document et tout autre renseignement confidentiel fourni aux fournisseurs pendant le processus de demande de soumissions soient détruits une fois que l'évaluation du fournisseur sera terminée. Téléfilm se réserve également le droit de demander aux fournisseurs la confirmation de la destruction desdits documents.

2.18. Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Les fournisseurs reconnaissent que Téléfilm est une société d'État assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* (Canada) et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (Canada). La présente DS, et tout renseignement, sous quelque forme que ce soit, fourni, obtenu, créé ou communiqué par les fournisseurs à Téléfilm, sont par conséquent assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les fournisseurs reconnaissent que Téléfilm est tenue de traiter ces renseignements conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Les fournisseurs reconnaissent également que les renseignements personnels, au sens défini dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, soumis à Téléfilm dans le cadre des réponses à la présente DS ou des opérations qui s'y rapportent sont fournis conformément à l'énoncé de collecte des renseignements personnels suivant.

La collecte et l'utilisation de renseignements personnels sont faits en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur Téléfilm Canada* et la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Canada; « **LGFP** »), entre autres. Les renseignements personnels peuvent comprendre notamment le nom, les coordonnées, les renseignements biographiques et le curriculum vitae des ressources proposées par un fournisseur, des membres de son conseil, de ses dirigeants, de ses représentants autorisés, de ses mandataires et/ou de ses références, selon le cas. Ces renseignements personnels serviront notamment à gérer le processus contractuel, qui comprend la demande et la réception d'offres, l'évaluation de soumissions, la sélection d'un entrepreneur, la préparation, la négociation, la signature et l'attribution d'un contrat. Ces renseignements personnels sont inclus dans les fichiers de renseignements personnels [Marchés de services professionnels \(POU 912\)](#) et [Comptes créditeurs \(POU 931\)](#).

Dans le cadre du traitement des réponses à la présente DS, Téléfilm partagera notamment ces renseignements personnels avec des tiers qui exploitent des plateformes et/ou des applications traitant et stockant des renseignements pour le compte de Téléfilm. Veuillez prendre note que ces renseignements pourraient être traités et/ou stockés à l'extérieur du Canada conformément aux politiques de ces fournisseurs de services en matière de gestion des renseignements et de protection des renseignements personnels.

Les questions, commentaires, préoccupations ou plaintes au sujet de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et des politiques en matière de protection des renseignements personnelles peuvent être transmises au coordonnateur de la protection des renseignements personnels de Téléfilm par courriel à l'adresse ATIP-AIPRP@telefilm.ca, par téléphone

au numéro (514) 283-6363 ou (800) 567-0890, par télécopieur au numéro (514) 283-8447 ou par la poste à l'adresse :

Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
360, rue Saint-Jacques, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 1P5

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de la réponse de Téléfilm à l'égard de vos préoccupations au sujet de la protection de vos renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada par courriel à l'adresse info@priv.gc.ca ou par téléphone, au (800) 282-1376.

En soumettant une réponse à la présente DS, le fournisseur déclare à Téléfilm que : i) tous les renseignements personnels soumis à Téléfilm dans cette réponse et à tout moment dans l'avenir sont fournis avec le consentement et à la connaissance des personnes concernées; et que ii) il a lu et compris l'énoncé de collecte de renseignements personnels figurant ci-dessus.

3. Renseignements contextuels

3.1. Téléfilm Canada

3.1.1 Historique

Fondée en 1967, Téléfilm Canada est une société d'État du gouvernement du Canada faisant partie du portefeuille du Patrimoine canadien. Avec notre siège social à Montréal et nos quatre bureaux situés à Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax, nous sommes au service de nos clients d'un bout à l'autre du pays.

3.1.2 Aujourd'hui

Comme PARTENAIRE DE CHOIX, nous finançons et promouvons une industrie canadienne de l'écran en constante évolution.

Notre mandat

Favoriser et encourager le développement de l'industrie audiovisuelle canadienne au Canada et ailleurs dans le monde.

Notre vision

Une industrie de l'écran au Canada résiliente qui, grâce à sa créativité, sa capacité d'adaptation et son courage, est un phare sur la scène mondiale. Le Canada, chef de file de la production indépendante, donne l'exemple par la représentativité de ses contenus et de par ses pratiques durables et inclusives.

Pour de plus amples renseignements sur notre société, dont une description de nos principaux projets et de l'information sur notre équipe de direction, veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.telefilm.ca/fr.

3.2. Cadre juridique

Téléfilm est une société d'État régie par la *Loi sur Téléfilm Canada* et certaines dispositions de la partie X de la LGFP et de la partie VIII de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre F-10 des Statuts révisés du Canada de 1970, dans sa version antérieure au 1^{er} septembre 1984). En vertu de l'article 131 de la LGFP, Téléfilm doit veiller à faire tenir des documents comptables et à mettre en œuvre, en matière de finances et de gestion, des moyens de contrôle et d'information et à faire appliquer des méthodes de gestion.

Pour ce faire, Téléfilm doit veiller à ce que ses documents comptables, ses moyens de contrôle et ses méthodes de gestion soient tenus et maintenus de manière à fournir une assurance raisonnable que :

- ses actifs sont protégés et contrôlés;
- ses opérations sont menées conformément aux dispositions pertinentes de la LGFP et de ses règlements et de l'acte constitutif de Téléfilm et de ses règlements administratifs, et en conformité avec les instructions qui lui ont été données; et
- la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles est menée de façon économique et efficace et que ses opérations sont réalisées avec efficacité.

En tant que société d'État, Téléfilm est également assujettie à d'autres lois et règlements fédéraux, soit la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

4. Description et exigences du projet

4.1. Situation actuelle

4.1.1. Défis actuels

Téléfilm a lancé son [plan d'action en matière d'éco-responsabilité](#) en 2022, et l'un des résultats attendus était l'établissement d'une base de référence pour ses émissions de gaz à effet de serre (GES) organisationnelles. Accompagnée d'une expertise externe, la base de référence de l'entreprise pour l'année fiscale 2019 (pré-covid), en concordance avec le [Greenhouse Gas Protocol](#), a été établie. Cet exercice de quantification a révélé que 100 % des émissions de GES de Téléfilm sont liées aux émissions du champ d'application 3 (*Scope 3*). Dans le cadre de cet exercice Téléfilm a identifié les principales opportunités de réduction associées à ses activités et à ses émissions organisationnelles, excluant les émissions associées aux projets soutenus financièrement par Téléfilm. Toutes ces informations seront communiquées au fournisseur sélectionné dans le cadre du présent projet.

Visant maintenant la **décarbonisation de ses activités**, Téléfilm cherche à réduire ses émissions et à **s'engager sur la voie du « Net Zéro » d'ici 2050**.

Téléfilm a pour objectif de mesurer et de communiquer son inventaire GES chaque année. Les résultats seront rendus publics.

Téléfilm vise également à établir des objectifs quantitatifs pour certaines catégories d'émissions de GES et un processus d'engagement des parties prenantes pour les fournisseurs et les propriétaires des bureaux.

4.2. Situation future

4.2.1. Buts et objectifs de l'appel d'offres de services

But 1) Établir l'empreinte carbone de Téléfilm pour l'exercice 2023-2024 afin de la comparer à celle de l'exercice de référence (2019).

Objectifs / livrables / Résultats:

- Établir une méthodologie basée sur un protocole reconnu (*GHG Protocol*);
- Former le personnel de Téléfilm à la collecte de données et au calcul de l'empreinte carbone pour les années subséquentes;
- Élaboration d'un outil de calcul des émissions tel qu'un calculateur en format Excel pour faciliter les prochains calculs;
- Former le personnel aux meilleures pratiques de déclaration des émissions.

But 2) Se doter d'une stratégie de décarbonisation avec des objectifs de réduction quantifiables pour les secteurs d'activité contribuant le plus au bilan carbone (à titre d'exemple : pavillons, voyages d'affaires et équipement informatique).

Objectifs / livrables / Résultats:

- Avoir un plan d'action (sur une durée à déterminer), comprenant des cibles de réduction quantitatives et une analyse des coûts et des bénéfices détaillée.

4.2.2. Facteurs cruciaux pour la réussite du projet

- Approche et méthodologie rigoureuses
- Formation des départements et renforcement des capacités du personnel
- Rapports et présentations
- Soutien continu tout au long du projet

4.2.3. Emplacement

Ce projet couvrira nos bureaux et notre présence nationale et internationale (ex. [pavillons](#) tenus durant les marchés de film). Nous avons quatre bureaux : Halifax, Montréal, Toronto et Vancouver.

4.2.4. Échéancier de mise en œuvre

Le projet devrait débuter au début du mois de décembre 2023.

Calcul de l’empreinte carbone organisationnelle: incluant la méthodologie et la formation du personnel	Février 2024
Stratégie de décarbonisation: plan d’action comprenant des cibles quantitatives et une analyse des coûts et des bénéfices	Mars 2024

4.2.5. Champ d’application

La portée du projet est limitée à Téléfilm, en tant qu'agence, et à tous les volets de ses relations d'affaires. La portée exclut les productions soutenues financièrement par Téléfilm.

4.3. Aspects juridiques

4.3.1. Structure contractuelle

Le contrat sera fondé sur l'exemple de convention figurant à l'**annexe A** structurée comme suit :

- Convention principale énonçant les modalités juridiques et les conditions générales
- Énoncé(s) des travaux distincts à ajouter au besoin pour couvrir toute la portée de la présente demande de soumissions, à la suite d'une entente intégrale entre Téléfilm et la partie retenue
- Barème tarifaire qui sera joint à l'énoncé des travaux sur le coût des services.

4.3.2. Modalités et conditions

Veillez consulter l'**annexe A** pour connaître les modalités et conditions générales de Téléfilm.

4.3.3. Période contractuelle

Il est prévu que le mandat soit confié pour une période de décembre 2023 au 31 mars 2024.

5. Soumission du fournisseur

Veillez fournir une réponse complète à toutes les questions qui figurent à la présente rubrique, avec un renvoi à chaque question. Votre proposition ne doit pas dépasser 5 pages (sans compter les appendices comme les cv, etc.).

5.1. Description de la soumission

Veillez décrire sur une page maximum ce que vous comprenez des activités et ce que vous fournirez à Téléfilm.

5.2. Profil du fournisseur

5.2.1. Points forts

- Compétences ou aptitudes précises
- Expertise de l'équipe en place
- Avantage concurrentiel
- Accréditations officielles
- Autres (préciser)

5.2.2. Continuité des activités

Veillez indiquer les détails de votre plan de continuité des activités. Vous souhaitez peut-être inclure des documents et des brochures d'entreprise sur le sujet. Indiquez si vous avez déjà fait appel au plan de continuité des activités.

5.2.3. Propriété de l'entreprise

Est-ce que votre entreprise est une société ouverte? Dans l'affirmative, veuillez fournir une ventilation détaillée de la structure d'actionariat.

Si l'entreprise est une société fermée, veuillez fournir les renseignements suivants :

- Description de la structure d'entreprise (c.-à-d., S.E.N.C.R.L., société en nom collectif, co-entreprise, etc.)
- Nom de toutes les sociétés au sein de la structure d'entreprise, y compris les sociétés de portefeuille
- Nom de tous les actionnaires de toutes les sociétés mentionnées, et leur pourcentage de propriété
- Nom de tous les administrateurs

Veillez procéder en tenant compte de l'[alinéa 5.2.4.](#)

5.2.4. Faillite

Est-ce que la société a déjà déclaré faillite? OUI NON

Si vous avez répondu OUI, expliquez en détail les raisons de la faillite, la date du dépôt et le statut actuel.

5.2.5. Certification sectorielle

Indiquez toute certification sectorielle obtenue et que vous trouvez pertinente dans le cadre de votre soumission (soumission et offre).

5.3. Expertise sectorielle

5.3.1. Principales activités similaires

Veillez fournir des renseignements sur les points suivants :

- Décrivez deux (2) projets similaires de développement durable d'entreprise que vous avez contribué à soutenir et à mener à bien au cours des 3 à 5 dernières années, en rapport avec le champ d'application du présent appel d'offres, pour d'autres clients;
- Expliquez pourquoi ces services sont pertinents pour la portée de la présente DS et quelle est la taille du projet en termes d'argent et d'efforts (ETP) ;
- Précisez les principales questions ou difficultés survenues et comment elles ont été résolues;
- Précisez quand les services ont été rendus et s'ils ont été rendus selon les délais prévus.

5.3.2. Connaissances spécifiques et savoir-faire technique

Dressez la liste de vos expériences en lien avec la portée de la présente DS dans les domaines suivants :

- Gestion de projet
- Outils de calcul des émissions de GES (calculateurs carbone)
- Inventaires GES
- Établissement d'objectifs fondés sur la science
- Rapports selon le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)
- Formation – renforcement des capacités
- Connaissance des obligations relatives aux sociétés de la Couronne en matière de développement durable

5.3.3. Clients existants et références

Fournissez deux (2) références de clients canadiens actuels pertinents (voir section 5.3.1), accompagnées de ce qui suit :

- Courte description du projet
- Nom de la société
- Emplacement
- Personne-ressource, poste
- Courriel et numéro de téléphone

Ces références doivent démontrer la capacité du fournisseur à rendre des services de manière semblable aux exigences de Téléfilm et à la portée du projet.

Veillez noter que Téléfilm peut communiquer directement avec les références fournies ci-dessus pendant la phase d'évaluation de votre soumission.

5.3.4. Expérience sectorielle

Indiquez votre expérience antérieure ainsi que le nombre de clients au sein du secteur audiovisuel et auprès de sociétés d'État fédéral, d'entités publiques, d'entités provinciales/municipales ou leur équivalent.

5.3.5. Diversité et inclusion

Téléfilm est résolue à soutenir un secteur qui reflète une culture de respect mutuel, de dignité et d'inclusion, et elle s'attend à ce que les fournisseurs adhèrent à ces valeurs. Veuillez fournir des renseignements sur vos engagements et résultats en matière de diversité et d'inclusion.

5.3.6. Renseignements additionnels pertinents

Fournissez tout renseignement additionnel sur votre entreprise qui, à votre avis, est utile pour Téléfilm dans le cadre du projet, comme les pratiques exemplaires de l'industrie.

5.3.7. Connaissances de Téléfilm et conflit d'intérêts

L'entreprise, le directeur de compte et les ressources proposées ne doivent pas être en conflit d'intérêts avec Téléfilm.

- Décrivez toute expérience antérieure avec Téléfilm. Indiquez les personnes-ressources chez Téléfilm et leur emplacement.
- Est-ce que l'un des employés de votre entreprise est lié, personnellement ou professionnellement, à une personne qui est actuellement à l'emploi de Téléfilm? Dans l'affirmative, expliquez.
- À votre connaissance, est-ce que l'un des employés ou des fournisseurs de Téléfilm a déjà été à l'emploi de votre entreprise ou embauché par celle-ci?
- Veuillez fournir le nom des employés, actuels ou anciens, de Téléfilm employés ou embauchés par votre entreprise, soit :
 - o à titre d'équivalent temps plein ou partiel, d'entrepreneur, de consultant, de sous-traitant, etc.
 - o par l'intermédiaire d'une société contrôlée directement ou indirectement par un employé de Téléfilm, actuel ou ancien.
 - o par l'intermédiaire d'une société contrôlée directement ou indirectement par un membre de la famille d'un employé de Téléfilm, actuel ou ancien.

5.4. Questions sur la portée

5.4.1. Éléments visés par la portée, livrables

Décrivez les services que vous avez l'intention de fournir pour répondre à nos exigences.

Veillez noter que Téléfilm exige que les ressources proposées pour interagir avec les clients parlent couramment le français et l'anglais (compréhension de lecture, expression écrite et interaction orale).

5.4.2. Éléments non visés par la portée

Décrivez tous les éléments ou toutes les exigences de la présente DS dont vous ne traiterez pas. Si des services ne sont pas visés par la portée, mais que vous pouvez rendre les services moyennant des frais supplémentaires, veuillez l'indiquer.

5.4.3. Sous-traitants

Si vous prévoyez donner une partie de la portée de la présente DS à un sous-traitant, veuillez inscrire les détails ici. Indiquez pourquoi vous avez choisi le sous-traitant et votre expérience antérieure avec celui-ci.

5.4.4. Formation

Expliquez les plans de formation que vous mettrez en place relativement à l'utilisation des produits ou des services proposés.

5.4.5. Participation de Téléfilm, livrables

Décrivez ce dont vous avez besoin de Téléfilm pour réussir.

5.4.6. Gestion de projet, approche

Décrivez comment vous prévoyez gérer cet engagement et la méthodologie utilisée pour ce qui suit :

- réalisation du projet
- gestion des incidents/problèmes
- surveillance en matière de sécurité

5.4.7. Plan de mise en œuvre

Décrivez votre plan de mise en œuvre et votre calendrier pour cette activité :

Détails :

- Ressources, notamment pour l'équipe de soutien, pendant la durée du contrat; veuillez inclure les cv (sous forme d'annexes distinctes)
- Rôles et responsabilités
- Délais de livraison généraux
- Exigences
- Gouvernance, y compris le processus de transfert au niveau supérieur, réunions

5.4.8. Rapports

- Décrivez les rapports auxquels Téléfilm aura accès pendant la phase de mise en œuvre et la phase opérationnelle. Si possible, fournissez des échantillons.
- Décrivez les rapports auxquels Téléfilm aura accès après la mise en œuvre. Si possible, fournissez des échantillons.
- Énumérez les systèmes électroniques auxquels Téléfilm aura accès.

5.4.9. Services additionnels

Décrivez les services additionnels ou les améliorations que vous pourriez apporter dans l'avenir dans le cadre de ce projet.

5.5 Modalités financières

5.5.1. Mécanisme d'établissement des prix

Le mécanisme de facturation proposé doit :

- inciter le fournisseur à la fois à réduire les coûts et à améliorer le rendement
- être simple à administrer et à surveiller
- réduire les coûts de traitement nécessaires

Tous les prix doivent être exprimés en dollars canadiens. Les dépenses récurrentes doivent être indiquées par mois.

Nous vous demandons de proposer dans ce paragraphe la structure de tarification la plus convenable correspondant à ces critères. **Les prix fournis doivent donner à Téléfilm un portrait complet de toutes les dépenses ou de tous les coûts (y compris toute augmentation annuelle des frais)** et Téléfilm tiendra pour acquis que tous les coûts fournis sont exhaustifs; par conséquent, elle ne permettra pas que des coûts supplémentaires soient ajoutés pendant les négociations contractuelles si vous êtes retenu.

5.5.2. Devise

Les prix doivent être indiqués en dollars canadiens.

5.5.3. Modalités de paiement

Téléfilm s'attendra à ce que tout fournisseur retenu prépare des factures consolidées mensuellement qui comprennent tous les frais pour le mois visé.

5.5.4. Critères pour les révisions tarifaires

Nous nous attendons à ce que les prix unitaires fournis soient fixes pendant la durée du contrat. Si ce n'est pas le cas, veuillez indiquer ici les critères qui serviront à une révision tarifaire.

6. Annexes de l'appel d'offres

Annexe A – Modalités et conditions types de Téléfilm

Voir document joint à l'appel d'offres. Ce document renferme les modalités et conditions commerciales types de Téléfilm pour les contrats de services.

Téléfilm s'attend à ne pas modifier son contrat type. Toutefois, le cas échéant, veuillez identifier les articles du contrat qui selon vous requiert des modifications (veuillez fournir des détails).

Annexe B – Modèle de formulaire de questions et réponses

Il s'agit d'un exemple du modèle de formulaire de questions et réponses pendant l'appel d'offres.

Annexe B – Modèle de formulaire de questions et réponses

DS : Mesure de l'empreinte carbone et stratégies de décarbonisation

25 octobre 2023

Questions et réponses

N°	Paragraphe de la DS	Question du fournisseur	Réponse de TFC
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			